



Scannez pour vous inscrire

Article 1 – Modalités d’inscription & Tarifs

Tout adhérent doit avoir rendu son dossier d’inscription complet. Ce qui implique:

- Inscription faite en ligne
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse ou Questionnaire de Santé
- Attestation d’Assurance
- Règlement de l’année complète en chèque ou ordre de virement automatique. La mensualisation du paiement en espèces n’est pas accordée aux nouveaux inscrits.

TARIFS COTISATIONS

ADHÉSION OBLIGATOIRE – 20 €

(10€ par membre supplémentaire d’une même famille)

FORMULE ABONNEMENT LOISIRS

Nb de Cours	TARIF ANNUEL	TARIF TRIMESTRIEL*	TARIF MENSUEL*
1 Cours	350	117 + 117 + 116	35
2 Cours	500	167 + 167 + 166	50
3 Cours	600	200 x 3	60
4 Cours	700	234 + 233 + 233	70
5 Cours	800	267 + 267 + 266	80
6 Cours	900	300 x 3	90
Illimité	950	317 + 317 + 316	95

*Un crédit implique un engagement financier jusqu’au mois de Juin.

Inscription Janvier : 1 cours/semaine | 240€ l’année

FORMATION JEUNE DANSEUR

Une formation préprofessionnelle est dispensée à l’école. Celle-ci est destinée à tout élève souhaitant évoluer au sein du milieu de la Danse. Le nombre de place est limité (10 max.). Acceptation sur vidéo et lettre de motivations. Contacter la Direction pour plus d’informations.

FORMULE COURS À LA CARTE*

Carte 1 cours – 15€ / 5 cours – 65€ / 10 cours – 125€

*Accès à certains cours uniquement (cf planning)

Aucun remboursement ne sera fait en cas de décision d’arrêt volontaire des cours de danse.

Une réduction de 10% est accordée aux membres d’une même famille (famille signifiant parents et enfants – La remise est appliquée sur la cotisation de la 2^{ème} personne inscrite).

Précision concernant les cours adultes :

Hormis les cours de Jazz, de Cabaret et de Contemporain, les cours urbains sont des créneaux dits « à la carte », ne donnant pas lieu à une chorégraphie au gala de fin d’année.

PARRAINAGE

Pour tout élève s’inscrivant de la part d’un adhérent, -10% seront accordés au Parrain du nouvel adhérent. Possibilité de parrainer jusqu’à 2 personnes maximum.

TARIFS COSTUMES

COSTUMES DANSES ACADÉMIQUES*		COSTUMES DANSES URBAINES*
Modern’Jazz	25€	Street Jazz
Classique	35€	Afro Dancehall
Contemporain	25€	25€
Souplesse	20€	
Eveil / Initiation	25€	
Adultes	-	

*Tarifs valables pour 2 costumes/cours. Tarif à l’achat / Seuls les accessoires éventuels sont loués et à rendre à l’école.

La totalité des costumes peut être réglées en 1, 2 ou 3 fois ou mensualisée sur l’année.

Un premier versement devra avoir eu lieu dans tous les cas avant le mois de Février.

Article 2 – Vacances scolaires

L'école est fermée pendant les vacances scolaires. Certains jours fériés seront ouverts. (cf planning ci-après). Des stages peuvent néanmoins être organisés sur certaines périodes de vacances.

- Vacances de la Toussaint – 17 Oct au 2 Nov
- **11 Novembre (Armistice) – Ouvert**
- Vacances de Noël – 19 Déc au 04 Janv
- Vacances de Février – 20 Fév au 8 Mars
- **29 Mars (Lundi de Pâques) – Ouvert**
- Vacances de Pâques – 17 Avril au 3 Mai
- **6 Mai (Ascension) & 17 Mai (Pentecôte) – Ouvert**

Article 3 - Absences

En cas d'absence du professeur, un remplaçant assurera le cours dans la mesure du possible. Sinon, le cours sera rattrapé ultérieurement.

Une inscription engage l'adhérent à une présence régulière. Nous vous demandons une assiduité complète. En cas d'absence trop répétées, la Direction se réserve le droit de prendre des sanctions.

Cas de force majeure : Si un événement indépendant de notre volonté (canicule, pandémie ou autre) nous empêchait de dispenser les cours en salle, des cours en extérieur ou un suivi de cours en ligne sera établi.

Article 4 – Tenue et Discipline

Les élèves se doivent d'être présents 10 à 15 min avant le début du cours. Le retard exceptionnel est toléré ; le retard répétitif non.

Une bouteille d'eau est vivement conseillée dans la salle de cours. Les téléphones portables sont tenus de rester dans les vestiaires ou d'être mis en silencieux pendant le cours.

Le respect du professeur et des autres élèves est demandé au sein des cours.

Une tenue correcte et adaptée à la pratique du cours est obligatoire. **Des baskets propres** pour les cours de danses urbaines sont **OBLIGATOIRES**.

L'école se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect de ces consignes, ce qui pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'élève.

Article 5 – Gala et Prestations Diverses

Gala de Noël le **11 Décembre** à la Salle Paul Eluard.
Gala de fin d'année – **date en cours de validation**.
La participation au(x) gala(s) est non obligatoire. Cependant si vous vous y engagez, votre présence deviendra obligatoire à toutes les répétitions correspondantes.

L'école peut être amenée à participer à des événements ponctuels. Les professeurs se réservent le droit de choisir qui y faire participer en fonction des besoins.

Article 6 - Concours

Le choix des participants incombe aux professeurs référents dans leur discipline. Les répétitions de préparation aux concours attaqueront aux alentours de mi-septembre jusqu'au mois d'Avril environ (en fonction des dates de concours présentés).

L'engagement à un concours, qu'il soit en solo, duo ou groupe implique des répétitions supplémentaires. Une grande rigueur dans **le travail personnel** et en cours est requise.

Afin de recevoir la formation nécessaire à la compétition, des cours doivent être suivis **obligatoirement** en fonction du style présenté:

- Cours de Modern'Jazz ou Classique
- Cours Technique Jazz ou Classique
- 2 Master Class au 1^{er} trim (en sus)
- Cours de Contemporain et/ou Classique non obligatoire mais **fortement conseillé**.

Tarif Annuel Préparation Concours

Solo – 80€ / Duo – 30€ / Groupe – 20€
Solo + Duo – 100€ / Solo + Groupe – 90€ / Duo + Groupe – 40€
Solo + Duo + Groupe – 110€

Des frais d'inscription au(x) concours et de déplacements sont à prévoir, ainsi que des frais de costumes supplémentaires.

Un acompte de 100€ est demandé entre fin Septembre & début Octobre pour les inscriptions aux concours.

Article 8 – Responsabilité Professeurs / Parents

L'école Fantasy Dance Complex est assurée pour les horaires de cours dans les locaux qu'elle occupe. Les professeurs sont responsables des élèves uniquement pendant les heures de cours.

Il est FORMELLEMENT INTERDIT de pénétrer et de se garer sur le parking présent devant le bâtiment, celui-ci étant réservé UNIQUEMENT à la copropriété. Vous pouvez déposer vos enfants sous-forme de « dépose-minute » au portail.

L'inscription implique l'acceptation de ce règlement et sa bonne application tout au long de l'année.

LA DIRECTION